

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-DEUXIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1904

Et maintenant je suis heureux de céder le fauteuil de la présidence à M. Deperet, qui l'occupe pour la seconde fois et qui nous apportera le concours de toute son expérience et de tout son talent.

COMMUNICATION

**DÉLÉGATION POUR L'ADOPTION D'UNE LANGUE
AUXILIAIRE INTERNATIONALE**

Déclaration

Les soussignés, délégués par divers Congrès ou Sociétés pour étudier la question d'une langue auxiliaire internationale, sont tombés d'accord sur les points suivants :

1° Il y a lieu de faire le choix et de répandre l'usage d'une langue auxiliaire internationale, destinée, non pas à remplacer dans la vie individuelle de chaque peuple les idiomes nationaux, mais à servir aux relations écrites et orales entre personnes de langues maternelles différentes.

2° Une langue auxiliaire internationale doit, pour remplir utilement son rôle, satisfaire aux conditions suivantes :

1^{re} condition. — *Etre capable de servir aux relations habituelles de la vie sociale, aux échanges commerciaux et aux rapports scientifiques et philosophiques ;*

2^e Condition. — *Etre d'une acquisition aisée pour toute personne d'instruction élémentaire moyenne, et spécialement pour les personnes de civilisation européenne ;*

3^e condition. — *Ne pas être l'une des langues nationales.*

3° Il convient d'organiser une Délégation générale représentant l'ensemble des personnes qui comprennent la nécessité ainsi que la possibilité d'une langue auxiliaire et qui sont intéressées à son emploi. Cette Délégation nommera un Comité composé de membres pouvant être réunis pendant un certain laps de temps.

Le rôle de ce Comité est fixé aux articles suivants.

4° Le choix de la langue auxiliaire appartient d'abord à

l'Association internationale des Académies, puis, en cas d'insuccès, au Comité prévu à l'article 3.

5° En conséquence, le Comité aura pour première mission de faire présenter, dans les formes requises, à l'Association internationale des Académies, les vœux émis par les Sociétés et Congrès adhérents, et de l'inviter respectueusement à réaliser le projet d'une langue auxiliaire.

6° Il appartiendra au Comité de créer une Société de propagande destinée à répandre l'usage de la langue auxiliaire qui aura été choisie.

7° Les soussignés, actuellement délégués par divers Congrès et Sociétés, décident de faire des démarches auprès de toutes les Sociétés de savants, de commerçants et de touristes, pour obtenir leur adhésion au présent projet.

8° Seront admis à faire partie de la Délégation les représentants de Sociétés régulièrement constituées qui auront adhéré à la présente Déclaration.

N. B. — Cette *Déclaration* formule le programme officiel de la DÉLÉGATION. Elle constitue la base d'entente et le plan d'action des Sociétés et Congrès adhérents, énumérés dans l'*Etat de la Délégation*.

Messieurs,

A l'Exposition internationale de Paris, en 1900, divers Congrès et Sociétés ont nommé des délégués pour s'occuper de l'étude d'une langue auxiliaire internationale. Ces délégués se sont réunis le 17 janvier 1901 ; ils ont adopté la Déclaration ci-jointe et ont constitué la Délégation qui, depuis lors, s'est constamment accrue par l'adjonction de nouvelles Sociétés, entre autres :

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences ;

L'Institut Pasteur ;

Les Touring-Clubs de France, de Belgique et de Suisse ;

L'Académie Impériale et Royale de Vienne (Autriche) ;

Diverses Chambres de commerce (Dijon, Bourges, Auxerre, Annecy, La Rochelle, Rochefort-sur-Mer, Keighley (Angleterre), etc.

Les Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, Dijon, etc.

Le Club Alpin Français ;

Le Cercle polyglotte de Bruxelles ;

Les Sociétés astronomiques de Paris et de Bruxelles ;

Les Sociétés géographiques de Paris, Marseille, Anvers ;

La Société d'Ethnologie et d'Anthropologie du Dauphiné ;

Quelques Universités populaires, etc.

Ces Sociétés, aujourd'hui au nombre de 115, ont adhéré à la Déclaration et à la Délégation.

Comme il s'agit d'une question très importante, qui intéresse à un haut degré l'anthropologie, je viens, Messieurs, vous demander l'adhésion de la Société d'Anthropologie de Lyon.

M. le D^r Dor demande à la Société d'Anthropologie de s'intéresser à la Délégation qui va être chargée de l'élaboration d'une langue internationale. L'utilité d'une telle création est évidente et servira puissamment à rendre plus faciles les relations scientifiques et économiques entre peuples de langues différentes. De nombreuses Sociétés scientifiques ont déjà donné leur adhésion. *M. Dor* en parcourt la liste déjà longue et espère que la Société d'Anthropologie tiendra à se joindre à elles.

M. Depéret, président, félicite *M. le D^r Dor* de son initiative. Quelle que soit l'opinion de chacun de nous au sujet d'une telle œuvre, on ne peut que s'intéresser à une question très intéressante, et la Société d'Anthropologie n'hésitera pas à émettre un vœu, tout platonique, du reste. La Société ne peut donc que se joindre à toutes les Sociétés savantes qui s'intéressent à cette question, dont le succès dépend évidemment du grand nombre des adhérents.

CANDIDATURES

Les candidatures suivantes sont mises aux voix et adoptées:
M. A. CHALLIOL et M. DEYDIER, comme membres actifs.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires annuels : D^r FERRAN.